



RRGMRP
Régie régionale de gestion des
matières résiduelles de Portneuf

www.laregieverte.ca

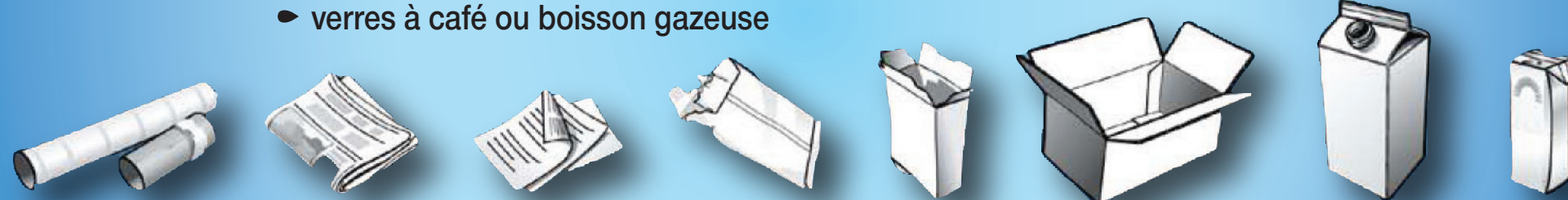


Matières acceptées dans le bac ou le conteneur de recyclage


- Consignes :**
- Rincer sommairement les contenants;
 - Défaire les boîtes de carton;
 - Le papier et le carton mouillés sont acceptés.

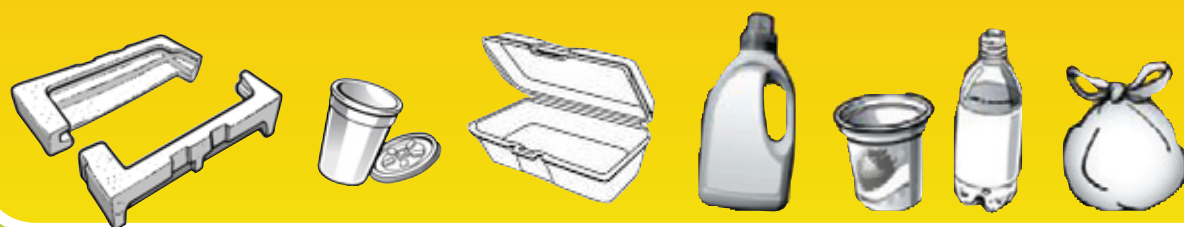
PAPIER ET CARTON

- journaux, circulaires, revues
- feuilles, enveloppes et sacs de papier
- livres, annuaires téléphoniques
- rouleaux de carton
- verres à café ou boisson gazeuse
- boîtes de carton, cirées ou non
- boîtes d'œufs
- cartons de lait et de jus à pignon
- contenants aseptiques (type Tetra Pak^{MD})



PLASTIQUE

- contenants et bouteilles vides (de produits alimentaires ou nettoyants, de boissons, etc.) portant le symbole:
- 
- styromousse alimentaire ou moulée (verres, barquettes de viande, plats pour emporter et emballages d'électroniques)
 - bouchons et couvercles
 - sacs et pellicules d'emballage propres, dans un sac noué
 - plastique agricole propre, dans un sac transparent noué
 - contenants d'huile ou d'antigel égouttés avec le bouchon dessus



VERRE

- bouteilles et pots de toutes les couleurs, sans bouchon ni couvercle



MÉTAL

- papier et contenants d'aluminium
- bouteilles et canettes d'aluminium
- boîtes de conserve, le couvercle inséré à l'intérieur
- bouchons et couvercles
- contenants de peinture vides, secs et sans couvercle

